

VILLE DE VETHEUIL  
Délibération 2023-56

LE VENDREDI DIX NOVEMBRE DEUX MIL VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES TRENTE MINUTES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

**PRESENTS** : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M Philippe BEUGNON, M. Romuald SEÏTE, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

**SECRETAIRE** : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 10/11/2023  
date d'affichage : 03/11/2023

nombre de conseillers :  
en exercice : 14  
présents : 13  
votants : 14  
quorum : 8

**PROCURATIONS :**

M. Olivier ROUCHE donne procuration à M. Philippe BEUGNON

**ADOPTION DE L'INSTRUCTION COMPTABLE M57-Budget Communal**

Le référentiel M57 a vocation à remplacer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'instruction comptable M11 jusqu'alors utilisée par la collectivité pour la gestion de son budget communal. L'instruction comptable M49 reste le référentiel du budget de l'eau et de l'assainissement.

La M57 est l'instruction comptable la plus récente mise à jour par la DGFIP en concertation avec les associations d'élus.

Cependant si la M57 offre des règles plus souples, elle requiert pour sa mise en place un certain nombre de prérequis assez lourds, la transposition des comptes et la compatibilité du logiciel utilisé ce dont s'est assurée notre collectivité. Il est à noter toutefois que ce produit n'étant plus maintenu il faudra en 2024 ou 2025, prévoir son changement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adoption du référentiel M57 en version développée pour la gestion du budget de la commune.

Le Maire  
Dominique HERPIN-POULENAT



Envoi en  
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le  
Publié le  
La présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours dans un délai  
de deux mois devant le Tribunal Administratif  
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

La secrétaire de séance  
Isabelle LEPICIER-CAPUTO

REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-095-2195-06516-20231110-2023\_56-DE